

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Kamasol vert

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 avenue Georges Pompidou
F-92593 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 49 64 59 50

Téléfax : +33 (0)1 49 64 59 90

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Quality / Safety / Environment
Téléphone: +49 (0) 2151 - 579 - 0
Schweiz/Suisse/Svizerra: Tox Info Suisse
Telefon: 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange liquide des sels organiques et inorganiques des fertilizers.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27-XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	$\geq 1 - \leq 10$
nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35-XXXX	Ox. Sol. 3; H272	$\geq 1 - \leq 10$
acide orthophosphorique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24-XXXX	Skin Corr. 1B; H314	$\geq 0,5 - \leq 2$

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexaméthason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Oxydes d'azote (NO_x)
Ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de la chaleur.
Ne pas laisser sécher.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger de toute contamination.
- Précautions pour le stockage en commun : Non pertinent
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles
- Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide orthophosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	2 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		(fraction inhalable)	2 mg/m ³	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	2;(l)			

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

Information supplémentaire	AGS, Senate commission for the review of compounds at the work place dangerous for the health (MAK-commission)., EU, When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child			
		TLV-C (fraction inhalable)	1 ml/m3 1 mg/m3	autre(s)
		TLV-C (fraction inhalable)	2 ml/m3 2 mg/m3	AGW

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
nitrate de potassium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
--	--------------------------------------	---------

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains
Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Protection de la peau et du corps : non requis
Protection respiratoire : Non pertinent

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 2,5, (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable, Ce produit n'est pas inflammable.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,21 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Stable à température et pression ambiantes normales. Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances reagissant acidentement ou basiquement, substances susceptibles d'etre inflammable ou oxydable, nitrites, sels

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
Ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

nitrate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,527 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

acide orthophosphorique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.600 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut irriter la peau.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: non irritant

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

nitrate de potassium:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut irriter les yeux.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

nitrate de potassium:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Composants:

nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

nitrate de potassium:

Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro

: Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

nitrate de potassium:

Génotoxicité in vitro

: Remarques: Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

nitrate de potassium:

Remarques: N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

:

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus

:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité

:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus

:

Espèce: Rat

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

nitrate de potassium:

Effets sur la fertilité

:

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus

:

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

nitrate de potassium:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

nitrate de potassium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat
NOAEL: > 1.500 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat
NOAEL: = 256 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 52 w
Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat
NOAEL: >= 185 mg/kg
Voie d'application: Par inhalation
Durée d'exposition: 2 w
Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

nitrate de potassium:

Espèce: Rat
NOAEL: >= 1.500 mg/kg
Durée d'exposition: 1 jr

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 422 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 555 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique |
| Toxicité pour les algues | : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 83 mg/l
Durée d'exposition: 168 h
Type de Test: autre(s)
Méthode: Donnée non disponible |
| Toxicité pour les bactéries | : CE 20 (boue activée): env. 850 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Type de Test: autre(s)
Méthode: Donnée non disponible
Remarques: L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. |

Composants:

nitrate d'ammonium:

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 490 mg/l |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr |

nitrate de potassium:

- | | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : CL50 : >= 1.700 mg/l |

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

Durée d'exposition: 10 jr

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

nitrate de potassium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

nitrate de potassium:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate de potassium:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate de potassium:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.
Contacter le fabricant.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:

08.02.2021

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau
l'eau (Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes
Skin Corr. : Corrosion cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Kamasol vert

Version: 2.4

Date de révision:
08.02.2021

substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR